

cette lice ouverte, le champ sera envahi par de grands capitaux, et qu'il y aura péril pour la société si leur pouvoir n'était pas contenu. Il charge la liberté d'aviser que ses bienfaits ne deviennent pas des chaînes. L'examen de cette question est l'histoire contemporaine, je me réfugie dans le passé.

Au commencement de 1789, vingt mille ouvriers en soierie étaient sans travail; les marchands firent fabriquer des étoffes dont ils n'avaient aucun emploi prochain, mais ils réduisirent de moitié le salaire de la façon. Ils n'en étaient pas moins exposés à une perte certaine; car, on le sait, toute étoffe de soie se vend au dessous des frais de sa fabrication si elle n'est pas achetée dans sa nouveauté. Les ouvriers proposèrent de supprimer les maîtrises et de vendre à leurs périls les marchandises fabriquées par eux. Cette proposition, que M. Morin approuve, n'avait rien de sérieux, car elle ne donnait pas à l'ouvrier son pain quotidien, et une spéculation qui l'aurait rendu insolvable, n'améliorait le sort de personne. Ce débat finit par la distribution d'un secours qui excéda trois cent mille francs.

La première intention du tiers-état n'avait pas été une révolution de fond en comble; mais, le 20 juin, la formule de Mounier ou de Bailly, au Jeu de Paume, fut: que les députés juraient de rester assemblés jusqu'à ce que la constitution fût établie et affermie sur des fondements solides.

Nous nous levons alors, avaient dit les députés, comme le Cid. *Nos sureximus et erecti sumus*, disait, le 29 juin, la ville de Lyon, en battant des mains dans sa métropole, où elle chantait un *Te Deum*.

Le surlendemain, plus de joie. Une bande de malfaiteurs insultait M. Imbert-Colomès, le premier échevin, brûlait les bureaux de l'octroi et de la ferme, et se répandait dans une province voisine pour piller les châteaux et les monastères.

La ville avait planté un *mai* à M. Imbert-Colomès, avec cette inscription: *Cives dilecto civi*. M. Morin excuse le peuple de l'avoir abattu et de n'avoir pas pardonné à cet aristocrate sa prétention de représenter le tiers-état. Mais M. Imbert, à la tête du consulat et des électeurs, appela la garde bourgeoise qui se réor-